

DÉCLARATION DE CHIENS CATÉGORISÉS

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Un justificatif de l'identification du chien ;
- Un justificatif de la vaccination antirabique en cours de validité ;
- Un justificatif d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur pour les dommages causés aux tiers par l'animal ;
- Pour les chiens mâles et femelles de 1^{ère} catégorie un justificatif de stérilisation de l'animal ;
- Un justificatif de l'obtention par le propriétaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents ;
- Une copie de l'évaluation comportementale réalisée sur le chien par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.



Contact :

Police municipale des Menuires – 04.79.00.62.94

Les
Belleville